

Conseil municipal du 19 juillet 2017 – COMPTE-RENDU

PRESENTS : GABAIL M, BRUZAUD Ch, ROUDET JC, MAUPEU M, CASTAGNE A, BRUN Y, FERNANDES D, LABIT P, CAUSSIEU P, LECONTE N.,

ABSENTS : RAYNAL JF, ABELARD C, HAURINE N, COMBRE F, SOLOME L MINCHELLA F, TRESCAZES C (pouvoir à Y BRUN)

Secrétaire de séance : M Maupeu

ORDRE DU JOUR :

- 1- Marché maîtrise d'œuvre « Aménagement axe village de Gavarnie – cirque de Gavarnie »
- 2- Marché POCTEFA film sur la Bernatoire
- 3- Convention de mise à disposition de Lionel Mata de l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie vers la mairie de Gavarnie-Gèdre
- 4- Programme d'électrification SDE (Paul Raynal, André Castagné, Gilles Prissé, Jérôme Galan)
- 5- Emploi cantinière

En préambule Yvan Brun demande à M le Maire s'il s'est renseigné sur la validité du conseil du 30 juin du fait du changement horaire dont il n'a pas été mis au courant par papier et pour lequel il n'a vu ni le mail ni eu le message téléphonique.

Michel Gabail indique qu'une demande orale a été faite auprès de la sous-préfecture mais qu'il n'y a pas de réponse écrite : celle-ci va être demandée.

Y Brun demande si un avis a été demandé au tribunal administratif : Michel Gabail et Jean Claude Roudet indiquent que ce n'est pas à la mairie de faire cette démarche. Michel Gabail estime que ce qui a été fait pour prévenir (mail + téléphone) est suffisant à ses yeux. Yvan Brun estime que non et indique qu'il va lui-même demandé l'avis du tribunal administratif dans un premier temps à titre de conseil.

Avant d'attaquer l'ordre du jour Michel Gabail demande l'autorisation d'y rajouter une délibération sur le goudronnage à Gèdre. Le conseil municipal donne son accord.

1- MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE « AMÉNAGEMENT AXE VILLAGE DE GAVARNIE – CIRQUE DE GAVARNIE »

Michel Gabail rappelle la procédure en cours.

Un avis d'appel public a été lancé le 24 avril.

5 groupements d'entreprises y ont répondu. 3 ont été retenus pour une seconde phase de sélection sur leur méthodologie de travail et l'aspect financier de leur prestation. Ces 3 groupements ont été auditionnés le lundi 17 juillet par le comité technique de suivi regroupant la commune, l'ADAC (AMO), le Département, HPTÉ, la Sous-Préfète, l'ABF, le parc national.

Ces 3 groupements été « LD2A », « D'une ville à l'autre » et « Michele et Miquel »

L'ADAC a transmis ce jour l'analyse faite suite à la réception de leur dossier et aux auditions. Conformément au règlement de consultation leur prestation a été jugée à 30% sur le prix et à 70% sur la valeur technique.

Suite à cette analyse la proposition la mieux disante semble être celle de « Michele et Miquel » pour un prix de 140.500 €.

Michel Gabail propose donc au conseil municipal de valider ce choix.

Se faisant le porte-parole de Claude Trescazes dont il a la procuration, Y Brun demande à ce que soit organisée début septembre une réunion avec l'équipe retenue pour bien cadrer le travail et que les solutions proposées soient celles de la commune et des habitants et pas celles du bureau ou du groupe technique constitué.

Michel Gabail indique qu'il est une évidence qu'il doit y avoir une réunion de lancement avec le conseil et même plusieurs de suivi par la suite. Il indique par ailleurs que cette équipe a demandé à avoir un bureau sur place pour pouvoir recevoir les particuliers et a aussi demandé à pouvoir organiser des réunions publiques pour présenter le projet.

Ce sujet n'amène pas d'autre question ou remarque et est donc mis au vote.

L'équipe « Michele et Miquel » est retenue par 10 voix POUR et 1 abstention (Y Brun).

2- MARCHE POCTEFA FILM SUR LA BERNATOIRE

Michel Gabail rappelle qu'en 2015 la communauté de communes avait validé le projet POCTEFA global dans lequel, conjointement avec le parc national des Pyrénées, la Comarca du Sobrarbe et le parc national d'Ordesa il était prévu de réaliser un documentaire sur le pastoralisme transfrontalier et plus particulièrement la tradition représentée par la transhumance de la Bernatoire.

La consultation pour la réalisation de ce documentaire a été lancée en ce début d'année et 6 entreprises y ont répondu.

Le groupe de technique de suivi du POCTEFA s'est réuni en début de ce mois pour analyser ces offres et la mieux disante est celle de l'entreprise Whitefox pour un coût de 24000,00 € HT.

Ce sujet n'amène aucun commentaire particulier et le choix de l'entreprise Whitefox est validé à l'unanimité.

3- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LIONEL MATA PAR L'AGENCE TOURISTIQUE DES VALLEES DE GAVARNIE AUPRES DE LA MAIRIE GAVARNIE-GEDRE.

Michel Gabail indique que comme déjà discuté il est possible de passer une convention de mise à disposition avec le nouvel office de tourisme des Vallées de Gavarnie afin que Lionel Mata puisse exercer des missions d'accompagnement auprès de la commune et en particulier celles liées au POCTEFA et au suivi du projet de territoire 4 saisons.

Cette mise à disposition serait d'une durée de 3 ans correspondant au programme POCTEFA. Cette mise à disposition se ferait à hauteur de 70%. La mairie rembourserait donc à l'agence touristique le salaire à hauteur de 70% déduit de la part de salaire de Lionel Mata subventionné dans le cadre du POCTEFA, ainsi que les frais administratifs et de déplacements liés au travail effectué dans le cadre de cette mise à disposition.

Cette proposition n'amène aucune remarque et est validée à l'unanimité.

4 PROGRAMMES DE RACCORDEMENTS PRIVES SDE

4 dossiers sont présentés par Jean Claude Roudet.

La part de la mairie pour ces raccordements serait de 230 € pour Paul Raynal, 427 € pour André Castagné, 3166,67€ pour Gilles Prissé et 1455,88 € pour Jérôme Galan.

Ces 4 dossiers sont validés à l'unanimité.

Au sujet du SDE, Yvan Brun s'interroge (ainsi que Claude Trescazes) sur la mise en place de la borne de recharge électrique à Gavarnie. Il ne se souvient pas qu'il y ait eu une décision à ce sujet et estime même que suite à différentes discussions qu'il y avait eu il y a 3 ans il n'y aurait pas eu d'accord.

Michel Gabail et Christian Bruzaud précisent qu'il s'agit d'un dossier vu du temps de l'ancienne communauté de communes : dans le cadre d'un plan départemental de déploiement et de maillage du territoire par des bornes de recharge pour véhicules électriques le SDE devait en installer 1 à Gavarnie et 1 à Gèdre. Il n'y pas de coût d'investissement pour la commune. Yvan Brun précise qu'il y aura nécessairement un coût de fonctionnement (électricité et liaison téléphonique)

A titre personnel Yvan Brun, en tant que membre suppléant du SDE pour la commune, regrette de n'avoir jamais eu aucun dossier de communiquer. Jean Claude Roudet, représentant titulaire, lui répond qu'ils sont tous en mairie de Gèdre en permanence et qu'il suffit d'y venir pour les consulter.

5 EMPLOI DE CANTINIÈRE POUR L'ÉCOLE

Il est décidé à l'unanimité de lancer l'appel à candidature pour le recrutement d'une cantinière à l'école dans les mêmes conditions que pour l'année scolaire 2016/2017.

Au sujet de l'école :

Denis Fernandes indique que lors du dernier conseil d'école l'inspectrice qui était présente a indiqué qu'il était totalement illégal que de l'argent transite au sein de l'école par rapport au règlement de la cantine. La mairie devra donc titrer les factures individuelles et paiement par le trésor public.

Il indique également qu'il faut transmettre la délibération sur le rythme scolaire au syndicat de transport.

Enfin Pascal Caussieu demande si les travaux prévus sur le préau vont avoir lieu ; Michel Gabail et Jean Claude Roudet indiquent que la consultation des entreprises doit être lancée.

6 PROGRAMME DE GOUDRONNAGE A GEDRE

3 entreprises ont répondu à la consultation. La réponse la mieux disante est celle de l'entreprise ORTEU.

Michel Gabail indique qu'il était prévu 50 000 € de goudronnage sur le budget mais que cette offre est de 62 008,80 € HT. Il rappelle également qu'une provision pour dépenses imprévues avait été inscrite sur le budget au compte 022, à cet effet il propose de prélever sur ce compte la somme nécessaire pour compléter le financement, afin de réaliser ces travaux de goudronnage qui sont fondamentaux et que s'ils ne sont pas exécutés coûteraient bien plus dès l'an prochain.

Le conseil municipal par 9 voix pour et 2 abstentions (Y Brun et C Trescazes) valide cette proposition et retient l'entreprise ORTEU.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40.